

Conditions Particulières des extensions supplémentaires dans le cadre du service Gandi Corporate spécifiques aux extensions

.AE, .BD, .BI, .BY, .CD, .DJ, .DM, .GA, .GH, .GL, .GM, .ID, .IL, .KG, .KR, .KW, .LK, .MA, .ML, .MY, .MZ, .NA, .NG, .NR, .PK, .PN, .PS, .QA, .RS, .SA, .SG, .SN, .ST, .TH, .TJ, .TO, .UG, .UZ

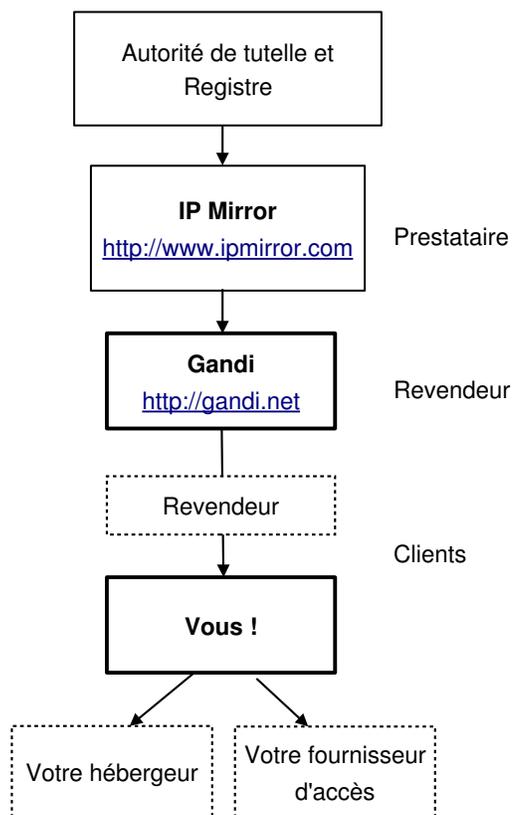
version n° 1.12 du 10 décembre 2014

En complément du Contrat Gandi Corporate et des Conditions Générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine dans les extensions mentionnées ci-dessus supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi Vous est présenté lors de la souscription à Nos services. Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les Conditions Générales d'enregistrement de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Description du service

Dans le cadre de son offre Corporate, Gandi Vous propose d'enregistrer Vos noms de domaine dans les extensions supplémentaires mentionnées ci-avant disponibles uniquement pour Nos clients Gandi Corporate, via un de Nos partenaires, IP Mirror. Le schéma suivant présente les différents intervenants dans la fourniture du présent service.



En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine dans une des extensions proposées, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques à l'extension choisie, définies par l'Autorité de tutelle et/ou le Registre concerné.

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés, Vous lient à l'Autorité de Tutelle et/ou au Registre concerné. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

En outre Vous engagez à accepter les conditions et règles d'IP Mirror disponibles aux adresses suivantes :

- Contrat d'enregistrement :
http://ipmirror.com/en/service_agreements/agreement_domains
- Contrat relatif à la fourniture d'un contact local par IP Mirror :
http://ipmirror.com/en/service_agreements/agreement_trustee
- Politique de traitement des données personnelles :
http://ipmirror.com/en/service_agreements/agreement_privacy

Selon les règles de certains Registres et d'IP Mirror, Vous n'êtes pas considéré comme propriétaire du nom de domaine mais Vous disposez d'un droit d'usage sur celui-ci. De ce fait Vous n'avez, de manière générale, pas le droit de permettre à des tiers d'utiliser Votre nom de domaine, ni de le céder ou le transmettre à un tiers que ce soit à but lucratif ou non, sans l'accord préalable du Registre et/ou d'IP Mirror.

En outre, en application des règles d'IP Mirror, Vous devez spécifier des serveurs de noms (DNS) correctement configurés pour le nom de domaine que Vous désirez enregistrer. Les DNS indiqués devront être opérationnels dans un délai de 30 jours suivant l'enregistrement de Votre nom de domaine, à défaut IP Mirror pourra détruire Votre nom de domaine.

Conformément à Nos Contrats, Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre concerné peut détruire Votre nom de domaine ou refuser son enregistrement et Vous acceptez que le Registre et IP Mirror accèdent à Vos données personnelles et les rendent publiques dans une base de données Whois.

Nos grilles de prix sont consultables sur : <http://www.gandi.net/domaine/prix/info>. Pour toute opération sur Vos noms de domaine, veuillez contacter Notre équipe Corporate.

Attention sous certaines extensions proposées, les modifications des contacts et/ou des DNS associés à Votre nom de domaine sont facturées par le Registre concerné et/ou IP Mirror, par conséquent Vous engagez à régler à Gandi les frais relatifs à ces modifications (veuillez contacter Notre équipe Corporate pour plus d'information notamment sur les tarifs).

L'enregistrement d'un nom de domaine dans certaines extensions proposées s'effectue manuellement par le Registre concerné, le temps de validation et de traitement de Votre demande par le Registre peut donc varier de quelques heures à plusieurs semaines selon l'extension choisie.

De plus, l'enregistrement d'un nom de domaine dans certaines extensions proposées est soumis à l'envoi d'un formulaire et/ou de documents permettant au Registre de vérifier Votre éligibilité à l'enregistrement d'un nom de domaine dans l'extension choisie. Dans ce cas l'enregistrement de Votre nom de domaine ne sera alors effectif qu'après réception et validation de ces documents par le Registre. Si au cours de la période d'enregistrement de Votre nom de domaine, Vous n'êtes plus éligible à l'enregistrement d'un nom de domaine dans l'extension choisie selon les règles applicables, le Registre sera autorisé à détruire Votre nom de domaine.

Conditions particulières pour l'extension .AE

Le Registre du .AE, extension officielle des Émirats Arabes Unis, est [aeDA](#). Les règles applicables à l'extension .AE sont accessibles à l'adresse suivante :

- Politiques :
<http://aeda.ae/eng/aepolicy.php>

Selon les règles du Registre du .AE, les .AE sont ouverts à tous à l'exception des personnes physiques et morales israéliennes.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .AE est de 1 à 5 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .COM.BD

Le Registre du .BD, extension officielle du Bangladesh, est [BTCL](#) (Bangladesh Telecommunications Company Limited). Les règles applicables à l'extension .BD sont accessibles à l'adresse suivante :

- Contrat d'enregistrement :
<http://whois.btcl.net.bd/download/dotBD-agre.pdf>

Les .COM.BD sont ouverts à tous. Selon les règles du Registre, les termes génériques ne sont pas acceptés à l'enregistrement.

Une fois Votre demande effectuée sur Notre site, veuillez Nous faire parvenir les documents suivants :

- le formulaire du Registre d'enregistrement d'un nom de domaine en .BD complété et signé, et
- le contrat d'enregistrement du Registre complété et signé.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .COM.BD sont facturées. En outre les modifications des DNS s'effectuent par l'envoi d'un formulaire (veuillez contacter Notre équipe Corporate).

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .COM.BD est de 2 ans (la durée de renouvellement est de 1 an). Pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **au plus tard 31 jours avant la date d'Expiration**. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ce délai, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .BI, .CO.BI, .COM.BI, .EDU.BI, INFO.BI, .OR.BI et .ORG.BI

Le Registre du .BI, extension officielle du Burundi, est [CNI](#) (Centre National de l'Informatique). Les règles applicables à l'extension .BI sont accessibles aux adresses suivantes :

- Contrat d'enregistrement :

https://whois.nic.bi/dom_reg.php

- Politique d'enregistrement :
<https://whois.nic.bi/terms.php>
- Politique relative aux noms de domaine en .BI :
<https://whois.nic.bi/policy.php>

Les .BI, .CO.BI, .COM.BI, .EDU.BI, INFO.BI, .OR.BI et .ORG.BI sont ouverts à tous. Si Vous êtes une personne morale, le contact administratif doit faire partie de Votre entité et doit être différent du contact technique.

En outre Vous devez spécifier des serveurs de noms (DNS) correctement configurés pour le nom de domaine que Vous désirez enregistrer.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .BI, .CO.BI, .COM.BI, .EDU.BI, INFO.BI, .OR.BI et .ORG.BI est de 1 à 10 ans. Pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**. Ensuite, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires. Si le domaine n'est ni renouvelé ni restauré dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .BY

L'Autorité de Tutelle et le Registre du .BY, extension officielle de la Biélorussie, sont [Operative-analytical center of the Republic of Belarus](#) et [Reliable Software](#). Les règles applicables à l'extension .BY sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règles :
<http://cctld.by/eng/rules.html>
- Politique d'enregistrement :
<http://cctld.by/eng/policy.html>

Les .BY sont ouverts à tous.

Les modifications des DNS associés à un nom de domaine en .BY sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .BY est de 1 an. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**. **À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .CD

Le Registre du .CD, extension officielle de la République du Congo, est [OCPT](#) (Office Congolais des Postes et Télécommunications). Les règles applicables à l'extension .CD sont accessibles à l'adresse suivante :

- Contrat d'enregistrement :
http://www.nic.cd/company_info/CD/RegistrationAgreement.jsp

Les .CD sont ouverts à tous.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .CD est de 1 à 5 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**. **À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients. Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .DJ

Le Registre du .DJ, extension officielle de Djibouti, est [Djibouti Telecom S.A.](#) Les règles applicables à l'extension .DJ sont accessibles à l'adresse suivante :

- Documentation :
<http://www.nic.dj/documentation.html>

Les .DJ sont ouverts à tous.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .DJ sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .DJ est de 1 à 5 ans. Pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ce délai, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .DM et .CO.DM

Le Registre du .DM, extension officielle de la Dominique, est [DotDM Corporation](#). Les règles applicables à l'extension .DM sont accessibles aux adresses suivantes :

- Contrat d'enregistrement :
<http://www.nic.dm/policies/pdf/DMRegAgreement2012.pdf>
- Règles générales et principes directeurs :
<http://www.nic.dm/policies/pdf/rulesnguidelines2012.pdf>
- Politique d'utilisation :
<http://www.nic.dm/policies/pdf/DMAUP2012.pdf>
- Politique de traitement des données personnelles :
<http://www.nic.dm/policies/pdf/DMPPrivacy2012.pdf>
- Politique de résolution des litiges :
<http://www.nic.dm/policies/pdf/DMDispute2012.pdf>

Les .DM et .CO.DM sont ouverts à tous.

L'enregistrement d'un nom de domaine en .DM inclut automatiquement sa réservation dans les sous-extensions .COM.DM, .NET.DM et .ORG.DM.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .DM est de 1 an à 10 ans. Pour éviter la désactivation ou la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**. A partir de cette date, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .GA

Le Registre du .GA, extension officielle du Gabon, est [ANINF](#) (Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences). Les règles applicables à l'extension .GA sont accessibles à l'adresse suivante :

- Règles :
<http://www.my.ga/en/faq.html>

Les .GA sont ouverts à tous.

Les modifications des DNS associés à un nom de domaine en .GA sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .GA est de 1 à 10 ans. Pour éviter la destruction d'un nom de domaine, le renouvellement doit être effectué et payé **avant la date d'Expiration**. Ensuite, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle, des documents seront notamment requis par le Registre. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires. Si le nom de domaine n'est ni renouvelé ni restauré dans ce délai, le Registre le supprimera, et le nom de domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé, premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .GH et .COM.GH

Le Registre du .GH, extension officielle de Ghana, est [GhNIC](#) (Ghana Network Information Centre). Les règles applicables à l'extension .GH sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règles d'enregistrement :
http://www.nic.gh/reg_now.php
- Règles d'éligibilité :
http://www.nic.gh/d_reg.htm

Les enregistrements de noms de domaine directement en .GH sont actuellement suspendus pas le Registre. Si Vous souhaitez transférer un nom de domaine en .GH chez Gandi, veuillez contacter Notre équipe Corporate.

Les .COM.GH sont ouverts aux sociétés enregistrées au Ghana. Le contact administratif doit être une personne morale avec une présence locale. En outre, Votre nom de domaine devra être actif dans les 6 mois suivant son enregistrement.

Une fois Votre demande d'enregistrement effectuée sur Notre site, veuillez Nous transmettre Votre certificat d'enregistrement.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .GH et .COM.GH sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .GH et .COM.GH est de 1 an. Pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**. Si le domaine n'est pas renouvelé ni restauré dans ce délai, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .GL, .CO.GL, .COM.GL, .ORG.GL, .NET.GL et .EDU.GL

Le Registre du .GL, extension officielle du Groenland, est [TELE Greenland A/S](#). Les règles applicables à l'extension .GL sont accessibles à l'adresse suivante :

- Contrat d'enregistrement :
<http://www.nic.gl/bin/view/Legal/>

Les .GL, .COM.GL, .ORG.GL, .NET.GL et .EDU.GL sont ouverts à tous.

Vous devez spécifier des serveurs de noms (DNS) correctement configurés pour le nom de domaine que Vous désirez enregistrer.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .GL, .COM.GL, .ORG.GL, .NET.GL ou .EDU.GL est de 1 à 2 ans (la durée de renouvellement est de 1 an). Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**. **À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .GM

Le Registre du .GM, extension officielle de la Gambie, est [GM-NIC](#). Les règles applicables à l'extension .GM sont accessibles à l'adresse suivante :

- Politiques relatives au .GM :
<http://www.nic.gm/htmlpages%5Cgm-policy.htm>

Les .GM sont ouverts aux personnes physiques et aux organisations résidant en Gambie, fournissant des informations ou des services pour ou au sujet de la Gambie ou représentant la communauté Internet locale de la Gambie. Les .GM sont également ouverts aux organisations qui souhaitent protéger leur nom ou leur marque qui les identifient clairement et sans ambiguïté, dans ce cas le nom de domaine demandé doit correspondre à Votre nom ou Votre marque (le Registre pourra Vous demander, à tout moment, une preuve du lien entre Votre organisation et le nom de domaine).

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .GM sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .GM est de 1 an. Pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ce délai, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .CO.ID

Le Registre du .ID, extension officielle de l'Indonésie, est IDNIC-PPAU Mikroelektronika.

Les .CO.ID sont ouverts aux personnes morales enregistrées en Indonésie. Si Vous ne disposez pas d'une présence locale, IP Mirror peut Vous en fournir une (veuillez contacter Notre équipe Corporate). Le contact administratif doit être une personne morale.

Une fois Votre demande effectuée sur Notre site, veuillez Nous transmettre les documents suivants :

- Pour les personnes morales enregistrées en Indonésie :
 - une copie de Votre attestation fiscale (NPWP),
 - une copie de Votre licence d'exploitation (SIUP) ou de Votre certificat d'enregistrement (TDP), et
 - une copie de la carte d'identité (KTP) de la personne physique indiquée en tant que contact.
- Pour les personnes morales étrangères souscrivant à la présence locale fournie par IP Mirror :
 - la lettre de nomination d'IP Mirror en tant que représentant pour l'enregistrement de Votre nom de domaine.

Les modifications des contacts associés à un nom de domaine en .CO.ID sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .CO.ID est de 1 à 2 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**. **À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 65 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Faute de renouvellement dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .CO.IL et .ORG.IL

Le Registre du .IL, extension officielle de Israël, est [ISOC-IL](http://www.isoc.org.il) (Internet Society of Israel). Les règles applicables à l'extension .IL sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règles :
<http://www.isoc.org.il/domains/il-domain-rules.html>
- Procédure de résolution des litiges :
http://www.isoc.org.il/domains/ildrp_rules.html

Les .CO.IL et .ORG.IL sont ouverts à tous.

A défaut de spécifier des serveurs de noms (DNS) correctement configurés pendant une durée de 1 an pour le nom de domaine que Vous avez enregistré, le Registre sera autorisé à détruire Votre nom de domaine.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .CO.IL et en .ORG.IL est de 1 à 2 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 à 120 jours calendaires (durée établie à la discrétion du Registre selon le nom de domaine concerné), pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ce délai, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .KG

Le Registre du .KG, extension officielle du Kyrgystan, est [AsialInfo Telecommunication Enterprise](#). Les règles applicables à l'extension .KG sont accessibles à l'adresse suivante :

- Règles d'enregistrement :
<https://www.domain.kg/regulation.htm>

Les .KG sont ouverts à tous. Les noms de domaine en .KG ne sont enregistrés et délégués que si Vous Nous avez fourni au moins deux serveurs de noms (DNS) situés dans deux réseaux d'IP de classe C distincts.

Les noms de domaine en .KG sont activés dans les trois jours après réception du complet paiement par le Registre du .KG.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .KG sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .KG est de 1 an. Pour éviter la destruction d'un nom de domaine, le renouvellement doit être effectué et payé **avant la date d'Expiration**. Ensuite, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires. Si le domaine n'est ni renouvelé ni restauré dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .KR, .CO.KR, .OR.KR et .NE.KR

Le Registre du .KR, extension officielle de la République de Corée, est [KISA](#) (Korea Internet and Security Agency). Les règles applicables à l'extension .KR sont accessibles à l'adresse suivante :

- Termes et conditions générales :
<http://www.nic.or.kr/jsp/english/domain/policy.jsp>

Les .KR, .CO.KR, .OR.KR et .NE.KR sont ouverts aux personnes morales et aux personnes physiques ayant une présence locale dans la République de Corée (adresse postale). Si Vous ne disposez pas d'une présence locale, IP Mirror peut Vous en fournir une (veuillez contacter Notre équipe Corporate).

Lors du processus d'enregistrement, si Vous êtes une personne morale ayant une présence locale veuillez préciser Votre numéro d'enregistrement.

Pour l'enregistrement d'un nom de domaine en .CO.KR, .OR.KR, .NE.KR ou d'un nom de domaine en IDN en .KR, une fois Votre demande effectuée sur Notre site, les titulaires ayant une présence locale devront Nous faire parvenir les documents

suivants :

- pour les personnes morales : une copie de Votre certificat d'enregistrement,
- pour les personnes physiques : une copie de Votre document d'identification (carte d'identité, passeport ...),
- Votre adresse en caractères coréens (de préférence dans un document sous format Word).

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .KR est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .COM.KW

Le Registre du .KW, extension officielle du Koweït, est [KISR](#) (Kuwait Institute for Scientific Research). Les règles applicables à l'extension .KW sont accessibles à l'adresse suivante :

- Règles d'enregistrement :
<http://www.kw/rules.asp>

Les .COM.KW sont ouverts aux entités commerciales et aux personnes physiques enregistrées au Koweït. Si Vous êtes une entité commerciale mais que Vous ne disposez pas d'une présence locale, IP Mirror peut Vous en fournir une (veuillez contacter Notre équipe Corporate). Le contact technique doit être différent des contacts propriétaire et administratif.

Une fois Votre demande d'enregistrement effectuée sur Notre site, veuillez Nous faire parvenir les documents suivants :

- Pour les personnes physiques enregistrées au Koweït :
 - une copie de Votre justificatif d'identité civile,
 - une lettre originale manuscrite expliquant la raison de Votre demande d'enregistrement du nom de domaine.
- Pour les entités commerciales enregistrées au Koweït :
 - une copie du certificat d'enregistrement de Votre entité auprès du Ministère du Commerce mentionnant la date d'expiration de Votre certificat d'enregistrement,
 - une lettre originale demandant l'enregistrement du nom de domaine signée par le représentant de Votre entité sur papier à entête officiel avec le tampon de Votre entité.
- Pour les entités non enregistrées au Koweït : la lettre originale de demande d'enregistrement du nom de domaine, fournie par IP Mirror, complétée et signée par le représentant de Votre entité sur papier à entête officiel avec le tampon de Votre entité.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .COM.KW sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .COM.KW est de 2 ans. Pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **entre 6 mois et 3 mois avant la date d'Expiration**. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ce délai, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Veuillez noter que si Vous êtes une entité enregistrée au Koweït, afin de renouveler Votre nom de domaine il Vous faudra fournir à nouveau une copie de Votre certificat d'enregistrement.

Conditions particulières pour l'extension .LK

Le Registre du .LK, extension officielle du Sri Lanka, est [LK Domain Registry](#). Les règles applicables à l'extension .LK sont accessibles à l'adresse suivante :

- Politique d'enregistrement :
<http://www.nic.lk/index.php/en/domain-name-policy>

Les .LK sont ouverts aux entités enregistrées, le nom de domaine doit être lié à Votre entité (en effet il Vous faudra fournir les raisons de Votre demande d'enregistrement du nom de domaine qui seront prises en compte par le Registre lors de l'examen de Votre demande). Par conséquent, les noms génériques ne sont pas autorisés à l'enregistrement par le Registre, sauf pour les entités qui représentent le secteur concerné dans son ensemble ou si le nom générique commence par le caractère « e » (par exemple : « e-nomgenerique.lk ou « enomgenerique.lk »). Le contact administratif associé à votre nom de domaine doit être une personne de Votre entité.

En outre, l'enregistrement d'un nom de domaine en .LK inclus automatiquement la réservation du même nom dans les sous extensions .COM.LK, .ORG.LK, et .EDU.LK à condition que le nom de domaine soit disponible. Il Vous est possible de demander l'activation des noms de domaine réservés, pour cela veuillez contacter Notre équipe Corporate (ce service est facturé par IP Mirror).

Une fois Votre demande effectuée sur Notre site, veuillez Nous faire parvenir le document suivant :

- la lettre d'enregistrement complétée sur le papier à en tête officiel de Votre entité et signée avec les informations suivantes : le nom de domaine demandé, le nom et numéro d'enregistrement de Votre entité, le nom et les coordonnées (adresse, téléphone, fax et email) du contact administratif associé au nom de domaine, et la raison de Votre demande d'enregistrement du nom de domaine (par exemple: correspond à Votre marque enregistrée au Sri Lanka ou utilisée au Sri Lanka, correspond au nom de Votre entité ...),
- dans certains cas, le Registre pourra également Vous demander une lettre dans laquelle Vous Vous engagez à indemniser et dégager le Registre de tous frais, honoraires et dépenses qui résulteraient de tout litige en relation à Votre nom de domaine.

En outre Vous devez spécifier des serveurs de noms (DNS) correctement configurés pour le nom de domaine que Vous désirez enregistrer.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .LK est de 1 à 5 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 90 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .MA

L'Autorité de Tutelle et le Registre du .MA, extension officielle du Maroc, sont [ANRT](#) (Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications) et [NIC.ma](#). Les règles applicables à l'extension .MA sont accessibles à l'adresse suivante :

- Charte de nommage :
<http://www.anrt.ma/sites/default/files/documentation/2008-11-08-charte-nommage-gest-adm-tech-domaine-ma-fr.pdf>

Les .MA sont ouverts à tous, cependant le contact administratif doit être établi au Maroc. Si Vous ne disposez pas d'un contact administratif local, IP Mirror peut Vous en fournir un (veuillez contacter Notre équipe Corporate).

Les modifications des DNS et des contact associés à un nom de domaine en .MA sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .MA est de 1 an. Pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ce délai, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .ML

Le Registre du .ML, extension officielle du Mali, est [AGETIC](#) (Agence des Technologies de l'Information et de la Communication). Les règles applicables à l'extension .ML sont accessibles aux adresses suivantes :

- Politiques :
<http://www.point.ml/en/policies.html>
- Charte de nommage :
http://www.agetec.gouv.ml/pointml/Charte_de_nommage.pdf

Les .ML sont ouverts à tous.

Les modifications des DNS associés à un nom de domaine en .ML sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .ML est de 1 à 10 ans. Pour éviter la destruction d'un nom de domaine, le renouvellement doit être effectué et payé **avant la date d'Expiration**. Ensuite, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle, notamment des documents seront notamment requis par le Registre. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires. Si le domaine n'est ni renouvelé ni restauré dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .MY, .COM.MY, .NET.MY et .ORG.MY

Le Registre du .MY, extension officielle de la Malaisie, est [MYNIC](#) (Malaysian Network Information Centre). Les règles applicables à l'extension .MY sont accessibles aux adresses suivantes :

- Contrat d'enregistrement :
<http://www.domainregistry.my/en/agreement.php>
- Politique :
http://www.domainregistry.my/en/important_info.php
- Règles :
<http://www.domainregistry.my/en/choosingadomainname.php>

Les .MY sont ouverts aux personnes morales et physiques située en Malaisie. Les .COM.MY, .NET.MY et .ORG.MY sont ouverts uniquement aux personnes morales en Malaisie. Le contact administratif doit également être situé en Malaisie. Si Vous ne disposez pas d'une présence locale, IP Mirror peut Vous en fournir une (veuillez contacter Notre équipe Corporate). Si Vous êtes une personne morale, le contact administratif doit être un employé de Votre entité et le contact technique doit être une personne morale.

Pour les .COM.MY et .NET.MY, lors du processus d'enregistrement veuillez préciser :

- le numéro d'enregistrement de Votre entité ;
- le type de Votre entité.

Une fois Votre demande effectuée sur Notre site, veuillez Nous faire parvenir les documents suivants :

- pour les personnes physiques : une copie de Votre carte d'identité (NRIC) ;
- pour les personnes morales : une copie de Votre certificat d'enregistrement.

En outre Vous devez spécifier des serveurs de noms (DNS) correctement configurés pour le nom de domaine que Vous désirez enregistrer.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .MY, .COM.MY, .NET.MY et .ORG.MY est de 1 à 5 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 44 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .CO.MZ

Le Registre du .MZ, extension officielle du Mozambique, est le « Centro de Informatica de Universidade Eduardo Mondlane ».

Les .CO.MZ sont ouverts à tous.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .CO.MZ est de 2 ans (la durée de renouvellement est de 1 an). Pour éviter la désactivation, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 60 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est ni renouvelé ni restauré dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .NA et .COM.NA

Le Registre du .NA, extension officielle de la Namibie, est [NANIC](#) (Namibian Network Information Center). Les règles applicables à l'extension .NA sont accessibles à l'adresse suivante :

- Règles d'utilisation acceptable :

http://www.na-nic.com.na/index.php?option=com_content&view=article&id=18:acceptable-use-policy&catid=3:polices-for-domain-name-registrants&Itemid=7

Les .NA et .COM.NA sont ouverts à tous.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .NA est de 1 à 5 ans. Pour éviter la destruction d'un nom de domaine, le renouvellement doit être effectué et payé **avant la date d'Expiration**. Si le nom de domaine n'est pas renouvelé dans ce délai, le Registre le supprimera, et le nom de domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé, premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .NG, .COM.NG, .ORG.NG, .MOBI.NG et .NAME.NG

Le Registre du .NG, extension officielle du Nigeria, est [NIRA](#) (Nigeria Internet Registration Association). Les règles applicables à l'extension .NG sont accessibles aux adresses suivantes :

- Politiques :
<http://www.nira.org.ng/index.php/nira-policies>
- Procédure d'enchère applicable aux noms de domaine premiums:
<http://www.nira.org.ng/media/pdf/NIRA%20AUCTION%20PROCESS%20March%202010%20v1.pdf>

Les .COM.NG, .ORG.NG, .MOBI.NG et .NAME.NG sont ouverts à tous. L'enregistrement des nom de domaine directement en .NG est soumis à des règles et procédures spéciales (enchères), veuillez contacter Notre équipe Corporate.

En outre Vous devez spécifier des serveurs de noms (DNS) correctement configurés pour le nom de domaine que Vous désirez enregistrer.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en **.NG, .COM.NG, .ORG.NG, .MOBI.NG et .NAME.NG** est de 1 à 5 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**. **À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi » ou selon une procédure d'enchère pour les noms de domaine premiums.

Conditions particulières pour l'extension .NR

Le Registre du .NR, extension officielle de Nauru, est [CENPACNET](#). Les règles applicables à l'extension .NR sont accessibles aux adresses suivantes :

- Contrat d'enregistrement :
<http://www.cenpac.net.nr/dns/terms.html>
- Politique de résolution des litiges :
<http://www.cenpac.net.nr/dns/dispute.html>

Les .NR sont ouverts à tous. Les contacts administratif et technique associés à Votre nom de domaine doivent être différents.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .NR sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .NR est de 1 an. Pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ce délai, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Attention la date d'expiration de Votre nom de domaine sera toujours le 31 décembre, par conséquence la première période d'enregistrement de Votre nom de domaine courra uniquement entre la date d'enregistrement et le 31 décembre de la même année.

Conditions particulières pour les extensions .PK, .COM.PK, .NET.PK et .WEB.PK

Le Registre du .PK, extension officielle du Pakistan, est [PKNIC](#). Les règles applicables à l'extension .PK sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règles :
<http://pk5.pknict.net.pk/pk5/pgStructure.PK>
- Politique d'enregistrement :
<http://pk5.pknict.net.pk/pk5/pgPolicy.PK>
- Politique de résolution des litiges (UDRP) :
<http://pk5.pknict.net.pk/pk5/pgPolicy-udrp-amend100.PK>

Les .PK, .COM.PK, .NET.PK et .WEB.PK sont ouverts à tous.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .PK, .COM.PK, .NET.PK et .WEB.PK est de 2 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 14 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .PN, .CO.PN, .NET.PN et .ORG.PN

Le Registre du .PN, extension officielle de Pitcairn, est [Pitcairn Island Administration](#). Les règles applicables à l'extension .PN sont accessibles aux adresses suivantes :

- Politiques :
<http://www.pitcairn.pn/PnRegistry/policies.htm>
- Termes et conditions :
<http://www.government.pn/PnRegistry/tos.htm>

Les .PN, .CO.PN, .NET.PN et .ORG.PN sont ouverts à tous.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .PN, .CO.PN, .NET.PN et .ORG.PN sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .PN, .CO.PN, .NET.PN et .ORG.PN est de 1 à 10 ans. Pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **au plus tard 31 jours avant la date d'Expiration**. Si le domaine n'est pas renouvelé ce délai, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .PS

Le Registre du .PS, extension officielle de la Palestine, est [PNINA](#) (Palestinian National Internet Naming Authority). Les règles applicables à l'extension .PS sont accessibles aux adresses suivantes :

- Politique d'enregistrement :
<http://www.pnina.ps/domains/registration-policy>
- Politique de résolution des litiges :
<http://www.pnina.ps/domains/dispute-resolution>

Les .PS sont ouverts à tous. Si le nom de domaine correspond à une marque enregistrée en Palestine ou internationale, ou au nom d'une société renommée, ou à son abréviation, le Registre pourra Vous demander une preuve de Votre droit sur ce nom.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .PS sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .PS est de 1 à 10 ans. Pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**. A partir de cette date, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 28 jours calendaires. Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .QA

Le Registre du .QA, extension officielle du Qatar, est [Qatar Registry](#). Les règles applicables à l'extension .QA sont accessibles à l'adresse suivante :

- Politiques :
<http://www.domains.qa/en/policies>

Les .QA sont ouverts à tous.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .QA est de 1 à 5 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**. **À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .RS, CO.RS et ORG.RS

Le Registre du .RS, extension officielle de la Serbie, est [RNIDS](#) (Serbian National Register of Internet Domain Names). Les règles applicables à l'extension .RS sont accessibles aux adresses suivantes :

- Termes et conditions générales :

http://www.rnids.rs/data/DOKUMENTI/Opsti%20akti/list0029_en.pdf

- Politique de résolution des litiges :
http://www.rnids.rs/data/DOKUMENTI/Opsti%20akti/list0031_en.pdf

Les .RS sont ouverts à tous, les .CO.RS aux personnes morales et les .ORG.RS aux organisations à but non lucratif. Cependant le contact administratif doit être un citoyen de la Serbie ou une personne morale enregistrée en Serbie. Si Vous ne disposez pas d'un contact local, IP Mirror peut Vous en fournir un (veuillez contacter Notre équipe Corporate).

Lors du processus d'enregistrement, veuillez préciser pour le titulaire du nom de domaine et le contact administratif :

- pour les personnes morales : Votre numéro d'enregistrement et numéro fiscal,
- pour les personnes physiques : Votre numéro d'identification.

En outre Vous devez spécifier des serveurs de noms (DNS) correctement configurés pour le nom de domaine que Vous désirez enregistrer. Les DNS devront être actifs dans les 3 jours suivant la demande d'enregistrement de Votre nom de domaine et tout au long de sa période d'enregistrement, à défaut le Registre des .RS pourra détruire Votre nom de domaine.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .RS, .CO.RS et .ORG.RS sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .RS, .CO.RS ou .ORG.RS est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .SA et .COM.SA

Le Registre du .SA, extension officielle l'Arabie saoudite, est [SaudiNIC](#) (Saudi Network Information Center). Les règles applicables à l'extension .SA sont accessibles à l'adresse suivante :

- Règles d'enregistrement :
<http://nic.sa/en/view/regulation>
- Règles relatives au choix du nom de domaine :
http://nic.sa/en/view/domain_name_relationship_criteria
- Règles relatives à la résolution des litiges :
http://nic.sa/en/view/objection_rules
- Procédure de résolution des litiges :
http://nic.sa/en/view/objection_procedures

Les .SA et .COM.SA sont ouverts aux entités commerciales enregistrées en Arabie Saoudite ainsi qu'aux entités commerciales propriétaires d'une marque ou d'un nom commercial enregistré en Arabie Saoudite. Le nom de domaine doit correspondre à Votre nom ou à Votre marque, ou être étroitement lié à Votre activité. Le contact administratif doit être une personne morale ayant une présence locale. Si Vous ne disposez pas d'un contact administratif local, IP Mirror peut Vous en fournir un (veuillez contacter Notre équipe Corporate).

Lors du processus d'enregistrement, si le nom de domaine demandé est basé sur une marque enregistrée en Arabie Saoudite, veuillez préciser le numéro de Votre marque.

Une fois Votre demande d'enregistrement effectuée sur Notre site, veuillez Nous faire parvenir les documents suivants :

- la lettre de demande d'enregistrement complétée et signée sur papier à entête et avec le tampon de l'entité (en tant qu' « Administrator Name », veuillez indiquer le nom d'une personne physique employée et représentant la personne morale indiquée en tant que contact administratif, ou à défaut si Vous ne disposez pas d'un contact administratif local, veuillez indiquer l'« Administrator » fourni par IP Mirror) ;
- si Vous êtes une entité enregistrée en Arabie Saoudite, Votre certificat d'enregistrement ;
- si le nom de domaine est basé sur une marque enregistrée en Arabie Saoudite, le certificat d'enregistrement de Votre marque ;
- en plus des documents mentionnés ci-avant, si Votre nom de domaine ne correspond pas à Votre nom ou à Votre marque :
 - une explication de ce que représente le nom de domaine demandé,
 - une explication de la raison de Votre demande d'enregistrement du nom de domaine et de sa relation avec l'entité commerciale requérante,
 - indiquer quels seront les services proposés via le nom de domaine et quelle est la population ciblée,
 - tout document prouvant le lien entre le nom de domaine et l'entité commerciale requérante.

En outre Vous devez spécifier des serveurs de noms (DNS) correctement configurés pour le nom de domaine que Vous désirez enregistrer.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .SA et .COM.SA sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .SA et .COM.SA est de 1 an. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .SG et .COM.SG

Le Registre du .SG, extension officielle Singapour, est [SGNIC](#) (Singapore Network Information Centre Pte Ltd). Les règles applicables à l'extension .SG sont accessibles aux adresses suivantes :

- Contrat d'enregistrement :
<http://www.sgnic.sg/page/registrant-agreement>
- Politiques et procédures d'enregistrement :
<http://www.sgnic.sg/page/registration-policies-procedures-and-guidelines>
- Politique de résolution des litiges :
<http://www.nic.net.sg/page/domain-name-disputes>

Les .SG sont ouverts à tous à condition de fournir un contact administratif ayant une adresse postale valide à Singapour. Les .COM.SG. sont ouverts aux sociétés enregistrée à Singapour ainsi qu'aux sociétés étrangères disposant d'un contact administratif à Singapour. Si Vous ne disposez pas d'un contact local, IP Mirror peut Vous en fournir un (veuillez contacter Notre équipe Corporate).

Lors du processus d'enregistrement, veuillez préciser le numéro d'enregistrement (RCB No.) des contacts propriétaire et administratif personnes morales ayant une présence locale.

Durant la période d'enregistrement de Votre nom de domaine, le Registre du .SG peut Vous demander des documents justificatifs prouvant Votre éligibilité qui devront, en principe, être fourni dans un délai de 2 jours suivant la demande du

Registre.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .SG et .COM.SG est de 2 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Ensuite, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré (rajoute une année à Votre nom de domaine à compter de la date de la restauration), selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre équipe Corporate. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires. Si le domaine n'est ni renouvelé ni restauré dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .SN, .COM.SN, .ORG.SN et .ART.SN

Le Registre du .SN, extension officielle du Sénégal, est [NIC Senegal](#). Les règles applicables à l'extension .SN sont accessibles à l'adresse suivante :

- Charte de nommage :
http://www.nic.sn/index.php?option=com_content&task=view&id=25&Itemid=44

Les .SN sont ouverts à toutes les entités enregistrées. Les .COM.SN sont ouverts aux organismes à caractère commercial, les .ORG.SN aux organisations et associations, les .ART.SN aux métiers de la culture. Le nom de domaine doit correspondre au nom de Votre entité, à défaut une preuve du lien entre Votre entité et le nom de domaine demandé devra être fournie.

Une fois Votre demande d'enregistrement effectuée sur Notre site, veuillez Nous faire parvenir les documents suivants :

- une lettre signée sur papier à entête avec le cachet de Votre entité autorisant IPMirror à enregistrer Votre nom de domaine en Votre nom et pour Votre compte auprès du Registre,
- si nécessaire tout document prouvant le lien entre Votre entité et le nom de domaine.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .SN, .COM.SN, .ORG.SN et .ART.SN sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .SN, .COM.SN, .ORG.SN et .ART.SN est de 1 an. Pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **au plus tard 15 jours avant la date d'Expiration. Attention la date d'expiration de Votre nom de domaine sera toujours le 31 décembre, par conséquent la première période d'enregistrement de Votre nom de domaine courra uniquement entre la date d'enregistrement et le 31 décembre de la même année. Votre nom de domaine devra donc être renouvelé avant le 16 décembre de chaque année.** A partir de cette date, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 90 jours calendaires. Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .ST

Le Registre du .ST, extension officielle de Sao Tomé-et-Principe, est [ST Registry](#). Les règles applicables à l'extension .ST sont accessibles à l'adresse suivante :

- Conditions d'utilisation :
http://www.nic.st/terms_of_service

Les .ST sont ouverts à tous.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .ST est de 1 à 5 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 14 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, il devient disponible à l'enregistrement par toute personne sur la base du « premier arrivé premier servi » mais à un tarif plus élevé pendant 14 jours (veuillez contacter Notre équipe Corporate). Si le domaine n'est pas enregistré dans ce délai, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi » au tarif classique.

Conditions particulières pour l'extension .CO.TH

Le Registre du .TH, extension officielle de la Thaïlande, est [THNIC](#) (Thai Network Information Center Foundation). Les règles applicables à l'extension .TH sont accessibles à l'adresse suivante :

- Politiques et procédures :
https://www.thnic.co.th/index.php?page=policy&new_language=1

Les .CO.TH sont ouverts aux :

- entités commerciales enregistrées en Thaïlande,
- entités commerciales étrangères à condition de nommer un représentant (personne morale) en Thaïlande,
- entités commerciales propriétaires d'une marque enregistrée en Thaïlande,
- entités commerciales propriétaires d'une marque enregistrée hors Thaïlande à condition de nommer un représentant (personne morale) en Thaïlande.

Le contact administratif doit être une personne morale.

Le nom de domaine doit être basé :

- soit sur le nom de Votre entité et correspondre à l'identique au nom de Votre entité ou à son abréviation, Vous n'êtes éligible qu'à l'enregistrement d'un seul nom de domaine sur cette base ;
- soit sur une marque enregistrée dont est propriétaire Votre entité et correspondre à l'identique à cette marque, Vous pouvez enregistrer autant de noms de domaine que de marques enregistrées appartenant à Votre entité.

Si le nom de domaine est basée sur une marque enregistrée en Thaïlande, lors du processus d'enregistrement, veuillez préciser :

- le nom de Votre marque,
- le numéro d'enregistrement de Votre marque,
- le pays d'enregistrement de Votre marque soit Thaïlande.

Une fois Votre demande d'enregistrement effectuée sur Notre site, veuillez Nous faire parvenir les documents suivants :

- si Vous êtes une entité enregistrée en Thaïlande : une copie de Votre certificat d'enregistrement (Thor-kor0401/Por-kor0401 or Por-por20) ;
- si Vous êtes une entité étrangère :

- une copie de Votre certificat d'enregistrement accompagné d'une traduction officielle en anglais,
- la lettre de nomination de Votre représentant en Thaïlande,
- une copie du certificat d'enregistrement de Votre représentant ;
- si Vous être une entité propriétaire d'une marque enregistrée en Thaïlande : une copie du certificat d'enregistrement de Votre marque émanant de l'office thaïlandais de la propriété intellectuelle ;
- si Vous êtes une entité propriétaire d'une marque enregistrée hors Thaïlande :
 - une copie du certificat d'enregistrement de Votre marque accompagnée d'une traduction officielle en anglais,
 - une copie de Votre certificat d'enregistrement accompagné d'une traduction officielle en anglais,
 - la lettre de nomination de Votre représentant en Thaïlande,
 - une copie du certificat d'enregistrement de Votre représentant.

En outre Vous devez spécifier des serveurs de noms (DNS) correctement configurés pour le nom de domaine que Vous désirez enregistrer.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .CO.TH sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .CO.TH est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .TJ et .COM.TJ

Le Registre du .TJ, extension officielle du Tadjikistan, est [Information Technology Center](#). Les règles applicables à l'extension .TJ sont accessibles à l'adresse suivante :

- Politique d'enregistrement :
<http://www.nic.tj/policy.html>
- Politique de résolution des litiges :
<http://www.nic.tj/policy9.html>

Les .TJ et .COM.TJ sont ouverts à tous. Cependant, conformément aux règles du Registre, en cas de situations litigieuses les personnes locales sont prioritaires.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .TJ et .COM.TJ sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .TJ et .COM.TJ est de 1 an. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 7 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera (après un certain délai pouvant aller jusqu'à 30 jours), et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .TO

Le Registre du .TO, extension officielle de Tonga, est [Tonic](#).

Les .TO sont ouverts à tous.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .TO sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .TO est de 2, 3, 5 ou 10 ans (la durée de renouvellement est de 1 an). Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .UG, .AC.UG, .CO.UG, .GO.UG, .NE.UG, .OR.UG, .ORG.UG et .SC.UG

Le Registre du .UG, extension officielle de l'Ouganda, est [Uganda Online Ltd](#). Les règles applicables à l'extension .UG sont accessibles aux adresses suivantes :

- Conditions d'utilisation :
<https://www.registry.co.ug/?q=terms>
- Procédure de résolution des litiges (UDRP) :
<http://www.icann.org/en/help/dndr#udrp>

Les .UG, .AC.UG, .CO.UG, .GO.UG, .NE.UG, .OR.UG, .ORG.UG et .SC.UG sont ouverts à tous. Si Vous êtes une personne morale, le contact administratif doit faire partie de Votre entité.

En outre Vous devez spécifier des serveurs de noms (DNS) correctement configurés pour le nom de domaine que Vous désirez enregistrer.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .UG, .AC.UG, .CO.UG, .GO.UG, .NE.UG, .OR.UG, .ORG.UG et .SC.UG sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .UG, .AC.UG, .CO.UG, .GO.UG, .NE.UG, .OR.UG, .ORG.UG et .SC.UG est de 1 à 2 ans (la durée du renouvellement est de 1 à 4 ans). Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 60 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .UZ, .CO.UZ et .COM.UZ

Le Registre du .UZ, extension officielle de l'Ouzbékistan, est [UZINFOCOM](#) (Computerization and Information Technologies Developing Center) . Les règles applicables à l'extension .UZ sont accessibles à l'adresse suivante :

- Règles relatives au .UZ :
<http://www.cctld.uz/info/>

Les .UZ sont ouverts à tous.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .UZ, .CO.UZ et .COM.UZ sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .UZ, .CO.UZ et .COM.UZ est de 1 an. Pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ce délai, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

-fin de l'annexe-